



## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

### **Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Étaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel – LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – DERVOUT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - DION Michel – HEMON Franck - DROAL Nelly – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel – JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves - VOISIN Valérie – BENARD Yolande - GENTIN Hervé – LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy.

**formant la majorité des membres en exercice.**

Absent : René CANTIE

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Elisabeth BOITTIN-BARDOT à Marie-Pierre RIVIERE
- Véronique ORVOEN à Régine SCAER JANNEZ
- Yvan NERRIEC à Jean-Claude SACRE

Date de convocation : 18 mai 2012

Monsieur Marcel QUEMERE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers

En exercice :..... 29

Nombre de présents :.....25

Nombre de votants : .....28

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2012**

**QUESTIONS ORALES**

**1 – Question de Madame BENARD**

Suite à différents articles parus dans la presse, Madame BENARD s'interroge sur l'intention de la Municipalité de rendre constructible le secteur de Kermao. Cet espace est remarquable à bien des titres et notamment en qualité de zone verte. Elle indique qu'il serait dommageable d'y prévoir de l'urbanisation. Elle souhaite connaître les projets de la municipalité sur ce point. Madame BENARD qui tient à signaler le devoir de réserve des élus de l'opposition ayant travaillé dans le groupe de travail chargé de l'élaboration du PLU.

**2 – Question de Monsieur LE THOER**

Monsieur LE THOER s'interroge sur les contentieux relatifs aux permis délivrés à Trescao. Ces permis ont été attaqués sur la question du zonage Ns et de la proximité avec la mer. Il demande pourquoi la Municipalité n'a pas informé le Conseil de son choix de ne pas faire appel sur le premier permis délivré mais uniquement sur le second et souhaite connaître les raisons qui poussent à l'appel dans ce dossier.

**Intervention de Madame RIVIERE**

Madame RIVIERE indique que par des propos tenus au Conseil municipal et des allusions dans la rubrique « le mot de l'opposition » du dernier bulletin municipal, les membres de l'opposition ont laissé penser que la MJC connaîtrait des difficultés financières. Elle demande à Monsieur Le Maire de rassurer les conseillers sur ce point.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2012**

Le compte rendu de la séance du 23 mars est approuvé à l'unanimité.

**1 – DEMANDES DE SUBVENTION**

**1.1 – SALLE DE COMBAT**

**DELIBERATION (25/05/01)**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que le contrat de territoire entre le Conseil Général du Finistère et Concarneau Cornouaille Agglomération prévoit de soutenir le projet de réalisation d'une salle de combat à TREGUNC au titre de l'enjeu n° 1 du contrat : « **Habiter le territoire : faire de la cohésion sociale une composante à part entière de l'attractivité** ».

La subvention envisagée est de 10 % de l'opération plafonnée à 60 000 €.

La Région a émis un appel à projet ECOFAUR 2 pour les réalisations remarquables au titre du développement durable. Il est proposé de faire acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement prévisionnel de l'opération de construction de la salle de combat présenté ci-dessous et autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT**

DEPENSES HT		RECETTES HT	
- Travaux	759 702,00 €	Conseil Général	60 000,00 €
- Maîtrise d'oeuvre	91 175,00 €		
- Assistance à maîtrise d'oeuvre	38 872,00 €	ECOFAUR 2	100 000,00 €
- Contrôle technique	4 600,00 €	Autofinancement	736 167,00 €
- Coordination SPS	1 818,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>896 167,00 €</b>		<b>896 167,00 €</b>

**COMPTE RENDU**

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit de demandes de subvention ayant pour objectif de minimiser l'autofinancement de l'opération et qu'il n'y a aucunement de garantie de participation de la part des financeurs. Il ajoute que les coûts sont estimatifs et ne seront définitifs qu'après les résultats des appels d'offre.

**1.2 – AU TITRE DU CONTRAT DE PAYS POUR L'ALSH/ACCUEIL PERISCOLAIRE**

**DELIBERATION (25/05/02)**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que le contrat de pays conclu avec la Région par Quimper Cornouaille Développement prévoit une enveloppe destinée à financer les projets structurants locaux.

Concarneau Cornouaille Agglomération a proposé de présenter le projet de réalisation d'un accueil de loisirs sans hébergement / accueil périscolaire qui sera réalisé par la Commune dans ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessous et autorise le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil Régional.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT**

DEPENSES HT		RECETTES HT	
- Travaux	1 110 100,00 €	Conseil Régional	100 000,00 €
- Maîtrise d'oeuvre	124 000,00 €		
- Assistance à maîtrise d'oeuvre	37 500,00 €	Autofinancement	1 178 918,00 €
- Contrôle technique	5 500,00 €		
- Coordination SPS	1 818,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 278 918,00 €</b>		<b>1 278 918,00 €</b>

**COMPTE RENDU**

Monsieur LE THOER reprend les propos de Monsieur Le Maire parus dans l'édito du bulletin municipal concernant les deux projets : « vous évoquez dans votre édito un refus de l'opposition à ces deux projets » Il tient à préciser que l'opposition est favorable aux projets mais aurait souhaité des engagements plus modestes.

**1.3 – NATURA 2000 – MODIFICATION DU PROJET DE CONTRAT NATURA 2000 –  
RAMASSAGE MANUEL DES DECHETS DE PLAGES**

**DELIBERATION (25/05/03)**

Monsieur DERVOUT, Adjoint au Maire, expose que le contrat « ramassage manuel des déchets de plage » n'avait été retenu en 2011 par les financeurs faute de budget suffisant. Il est donc représenté en commission en 2012. Cependant, une circulaire modifie la répartition des montants au cours de l'année.

**CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX**

(actions récurrentes sur les 3 premières années du contrat)

**CONTRAT 7**

Action	Surface linéaire	Intervenant	2012	2013	2014	Coût total TTC
Ramassage déchets en été (juillet/août)	4 800 ml	Régie (saisonniers)	4 900,00 €	4 900,00 €	4 900,00 €	14 700,00 €
Ramassage déchets en mars (4 jours)	4 800 ml	Prestataire	938,86 €	986,70 €	1 040,52 €	2 966,08 €
Ramassage de printemps (couplé avec surveillance des gravelots)	4 800 ml	Prestataire	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €	9 900,00 €
Ramassage en septembre (tempêtes, grandes marées) (4 jours)	4 800 ml	Prestataire	938,86 €	986,36 €	1 040,52 €	2 966,08 €
<b>TOTAL</b>			<b>10 077,72 €</b>	<b>10 173,40 €</b>	<b>10 281,04 €</b>	<b>30 532,16 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	30 532,16 €	Etat	9 645,73 €
		Union Européenne (FEADER)	14 780,00 €
		Autofinancement	5 912,00 €
		Autofinancement TVA	194,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 532,16 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 532,16 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les travaux, le calendrier et le plan de financement
- autorise le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès des financeurs et à signer les marchés de travaux.

## **COMPTE RENDU**

Monsieur Le Maire précise que pour tous les dossiers de demande de subvention, un minimum de 20 % d'autofinancement est exigé.

## **2 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

### **2.1 – UNION BRETONNE DES COMBATTANTS**

#### **DELIBERATION (25/05/04)**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que lors de la séance du 23 mars dernier, l'attribution d'une subvention de 155 € au profit de l'Union Bretonne des Combattants a été omise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la subvention.

### **2.2 – AR REDADEG**

#### **DELIBERATION (25/05/05)**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que pour la troisième fois, une course pour la langue bretonne est organisée par l'association AR REDADEG. Il s'agit d'une course en relais nuit et jour du 12 au 19 mai de Brest à Douarnenez symbolisant la transmission de la langue bretonne. Le témoin, symbole de la langue bretonne, transporte un message gardé secret qui sera lu à l'arrivée. Pour la première fois, la course est passée à Trégunc le 18 mai dernier. La Commune a été sollicitée pour l'achat de « kilomètres » dans le cadre de cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accompagner AR REDADEG par le versement d'une subvention de 200 € destinée au financement d'un kilomètre de course au centre bourg de la Commune.

## **COMPTE RENDU**

Madame BENARD indique que la décision est certes intéressante mais elle regrette de n'être informée et concertée qu'aujourd'hui.

Monsieur Le Maire répond que le projet a été présenté seulement huit jours avant la course. Un accord de principe a donc été donné sous réserve de l'accord du Conseil Municipal.

Monsieur NAVINER indique qu'il partage le sentiment de Madame BENARD quant au fait que l'information de cette manifestation a été tardive.

## **3 – TARIFS DANS LES CIMETIERES**

#### **DELIBERATION (25/05/06)**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que des erreurs de forme se sont glissées dans la délibération d'approbation des tarifs municipaux en date du 18 novembre 2011 concernant les cimetières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie les tarifs des cimetières, qui comportent aussi des ajustements, de la manière suivante :

	<b>TARIFS 2012</b>
<b>CONCESSIONS (tous cimetières)</b>	
2 m_ pour 15 ans	<b>86 €</b>
2 m_ pour 30 ans	<b>172 €</b>
4 m_ pour 15 ans	<b>172 €</b>
4 m_ pour 30 ans	<b>344 €</b>
<b>COLOMBARIUM</b>	
Case (2 urnes) pour 10 ans	<b>171 €</b>
Case (2 urnes) pour 15 ans	<b>257 €</b>
Case (2 urnes) pour 30 ans	<b>514 €</b>
Case (4 urnes) pour 10 ans	<b>257 €</b>
Case (4 urnes) pour 15 ans	<b>386 €</b>
Case (4 urnes) pour 30 ans	<b>772 €</b>
<b>VACATION POUR OPERATION FUNERAIRE</b>	
A percevoir auprès de la famille demanderesse	<b>22 €</b>
Taxe d'inhumation / exhumation	<b>50 €</b>
Taxe dépôt urne au columbarium	<b>50 €</b>
Taxe pour dispersion des cendres au jardin des souvenirs	<b>50 €</b>
Fourniture de plaque nominative pour défunts dont les cendres ont été dispersées au jardin des souvenirs	<b>40 €</b>

#### **4 – DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DE VOIRIE A LA ZA DE PONT-MINAOUËT**

##### **DELIBERATION (25/05/07)**

Madame SCAER JANNEZ, Adjointe au Maire, expose que les Etablissements Guy COTTEN, situés à Pont-Minaouët à TREGUNC, souhaitent pouvoir agrandir leurs locaux afin notamment de permettre l'amélioration des ateliers « coupe » et « logistique » qui se trouvent à l'étroit dans les bâtiments actuels, et d'agrandir la zone de stockage. Cet agrandissement s'avère indispensable pour le développement futur de l'entreprise et l'amélioration des conditions de travail des employées dans les deux ateliers précités.

Dans un souci de logique et de rationalisation de l'organisation de leur production, l'entreprise souhaite agrandir dans la continuité du bâtiment créé en 1989 et situé près du rond point. La longueur des tables de coupe contraint à ce que cette construction puisse arriver en limite actuelle du terrain, au niveau du giratoire de fond de zone. Or, le règlement du Plan d'Occupation des Sols (articles UI 6 et UI 7) exige un recul minimum des bâtiments de 5 m par rapport aux voiries existantes et de 3 m par rapport aux limites séparatives.

Lors d'une rencontre entre les dirigeants de l'entreprise et les élus, il a été proposé de céder à l'entreprise une emprise de voirie de 60 m\_ environ, ceci n'entravant en rien les possibilités de circulation sur cette voie et les conditions d'accès aux entreprises de la zone artisanale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le déclassement de cette portion de voie, conformément au plan joint en annexe à la présente délibération.
- autorise la cession de cette portion de voie aux établissements Guy COTTEN, au prix de 5 € le m\_.

**5 – RAPPORT DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

**DELIBERATION (25/05/08)**

Monsieur Le Maire rend compte de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

**CONCESSIONS CIMETIERES/COLUMBARIUM**

**Du 16 février au 15 mai 2012**

**ANNEE 2011**

<b>CONCESSION DE TERRAIN</b>		
<b>Nombre d'années</b>	<b>Tarif</b>	<b>Nombre de concessions</b>
15 ans	84 €	3
	168 €	2
30 ans	168 €	3
	336 €	3
<b>COLUMBARIUM</b>		
10 ans	168 €	
	252 €	
15 ans	252 €	
	378 €	
30 ans	504 €	
	756 €	

**ANNEE 2012**

<b>CONCESSION DE TERRAIN</b>		
<b>Nombre d'années</b>	<b>Tarif</b>	<b>Nombre de concessions</b>
15 ans	86 €	
	171 €	
30 ans	171 €	1
	343 €	
<b>COLUMBARIUM</b>		
10 ans	171 €	
	257 €	
15 ans	257 €	
	386 €	
30 ans	514 €	1
	771 €	

**CONVENTIONS ET MARCHES**

**DIVERS**

- Mise à disposition d'un terrain à titre gracieux (ZS 557) à Coat-Pin au profit de Monsieur THOMAS Bruno, exploitant agricole, pour le pâturage de moutons et chevaux.
- Autorisation à la Ville de Concarneau de lancer une consultation au nom des communes de NEVEZ, TREGUNC et ROSPORDEN pour la dématérialisation des PV électroniques.

**REMBOURSEMENTS**

**REMBOURSEMENTS INDEMNITES JOURNALIERES**

Encaissement chèques indemnités journalières pour arrêt de travail	Montant total
4 Agents	9 206,96 €

**REMBOURSEMENTS SINISTRES**

Sinistre remise en état borne à incendie STERENN	1 313,88 €
Sinistre porte local ANIMADO	2 345,50 €
Sinistre bris de glace sur le tracto pelle	270,67 €

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

**REPONSES AUX QUESTIONS ORALES**

**1 – Question de Madame BENARD**

Monsieur Le Maire répond qu'il a noté également dans la Presse que le MODEM, via son candidat aux Législatives, avait éprouvé le besoin de faire du bruit autour d'une possible urbanisation de Kermao.

Le groupe de travail chargé de l'élaboration du PLU envisage en effet de rendre constructible ce secteur car il ne comporte pas de monuments patrimoniaux majeurs et que les possibilités d'urbanisation de la Commune, au vu des contraintes multiples qui s'imposent à elle, ne sont pas très importantes.

Il souligne qu'il y a une cohérence à l'extension du bourg dans ce secteur et que la coupure d'urbanisation entre Concarneau et Trégunc est naturellement constituée par le Minaouët.

Lors de la présentation du PAD du PLU au Conseil Municipal, cette question sera présentée est pourra être débattue.

Il regrette que l'opposition dise apprendre l'éventualité de ce projet par la Presse alors que qu'elle est présente à la commission PLU qui a largement abordé ce point.

**2 – Question de Monsieur LE THOER**

Monsieur Le Maire précise que la Commune a en effet envisagé de ne pas poursuivre en appel sur le premier permis dans la mesure où le pétitionnaire s'est engagé à ne pas réaliser ce projet. Les avocats de la Commune ont cependant conseillé de faire appel sur les deux permis afin de pas fragiliser le recours sur le second par une absence d'appel sur le premier.

Dans son délibéré, le Tribunal Administratif fonde l'annulation des permis sur le fait que Trévignon n'est pas une agglomération au sens de la loi Littoral et c'est ce point particulier qui motive l'appel. En effet, si Trévignon n'est pas une agglomération, aucune construction ne peut être envisagée dans le secteur.

**MJC LOCALE**

Monsieur Le Maire confirme que la situation financière de la MJC est saine. Il ajoute qu'il ne suffit pas d'avoir lu sur Internet qu'une fédération de MJC est en difficulté pour en conclure que la structure locale est menacée. La MJC n'est pas rattachée au groupement qui connaît des difficultés et n'a aucun rapport avec cette fédération.

Pour constater la situation de notre MJC, il suffit d'assister à l'assemblée générale et de consulter les budgets et les rapports des commissaires aux comptes. Compte tenu des



## VILLE DE TREGUNC – CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2012

concours qui sont apportés, la Commune est très attentive aux comptes et activités de la structure et n'a qu'à se féliciter du bon fonctionnement de ce partenariat.

Monsieur Le Maire termine en précisant que lors de la dernière assemblée générale, il a renouvelé sa confiance à l'équipe associative et professionnelle. La MJC va bien, les conseillers peuvent le faire savoir autour d'eux.

Madame BENARD précise que la MJC n'a jamais été remise en cause par les propos de l'opposition et que les interrogations portaient sur la fédération.

### INFORMATIONS

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 29 juin.

Fait à TREGUNC, le 1<sup>er</sup> juin 2012  
LE MAIRE,  
Jean-Claude SACRÉ

25/05/01	Demande de subvention pour la salle de combat
25/05/02	Demande de subvention pour l'ALSH/Accueil périscolaire
25/05/03	Demande de subvention NATURA 2000 – Ramassage manuel des déchets de plage
25/05/04	Subvention à l'Union Bretonne des Combattants
25/05/05	Subvention à AR REDADEG
25/05/06	Tarifs dans les cimetières
25/05/07	Déclassement d'une emprise de voirie à Pont-Minaouët
25/05/08	Rapport de la délégation du Conseil Municipal au Maire

		Signature
SACRÉ Jean-Claude		
SCAER JANNEZ Régine		
BELLECC Olivier		
RIVIERE Marie-Pierre		
TANGUY Michel		
LE GAC Muriel		
NAVINER Patrice		
BOITTIN-BARDOT Elisabeth	<b>Absente</b>	
DERVOUT Dominique		
BORDENAVE Stéphanie		
DION Michel		

VILLE DE TREGUNC – CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2012

ORVOEN Véronique	<b>Absente</b>	
HEMON Franck		
DROAL Nelly		
NERRIEC Yvan	<b>Absent</b>	
FLOCH ROUDAUT Rachel		
NIVEZ Jean-Paul		
JAFFREZIC Christiane		
QUEMERE Marcel		
JOLLIVET Patricia		
LE TEXIER Nathalie		
ROBIN Yves		
VOISIN Valérie		
BENARD Yolande		
GENTIN Hervé		
LE GUILLOU Marthe		
LE THOER André		
LANCIEN Peggy		
CANTIE René	<b>Absent</b>	